

RAPPELS AUX CLUBS ORGANISATEURS DE TOURNOIS

1. Vous avez, joint à cette feuille, **un formulaire de « Demande de date de Tournoi »**. En harmonisation avec La Ligue et afin de ne pas pénaliser les organisateurs de tournois, il n'y aura plus de date limite de demande de date (c'était depuis quelques années au 31 mai...). Les demandes de date seront traitées « au fil de l'eau », plus besoin d'éventuels tirages au sort si plusieurs demandes à la même date...
2. **TOUT CLUB organisant un tournoi (sauf ceux en juillet et août) doit en faire la demande auprès du Comité, quel qu'en soit le niveau (local, régional, national ou international) et quelle qu'en soit la formule (simples, doubles, multisports, etc.).**

La Presse locale et les réseaux sociaux relatant des résultats et des photos de ces « tournois sauvages », le Comité s'en trouvera informé.

En cas d'organisation de tournoi sans en avoir fait la demande, et si une gêne est avérée pour un autre tournoi, une amende, d'un montant de 200€, sera appliquée à cet organisateur. Cette amende sera restituée au club « pénalisé ».

3. A partir du niveau Régional, un Juge-arbitre (JA3) est nécessaire ainsi que la validation des résultats sur SPID. **Une demande d'homologation est obligatoire.**

3.1 Demande d'homologation :

- A rédiger en ligne en utilisant SPID, demande d'homologation de tournois.
- Le montant des droits d'homologation de tournoi régional ou national : 45€ au CD44. Il ne sera plus nécessaire d'envoyer un règlement par chèque, ces droits seront facturés directement aux clubs.
- Pour les tournois nationaux, des frais d'homologation supplémentaires sont pris par la FFTT, voir le tarif en vigueur. A titre indicatif ils étaient de 200€ pour un national B et 400€ pour un nat. A la saison précédente.
- Les frais de juge-arbitrage sont à la charge de l'organisateur. A titre indicatif, une prestation de JA3 est de 150€ à 200€ plus les frais de déplacement.
- Les résultats seront enregistrés sur SPID par le JA.
- Si personne différente du JA le nom du « Spidman » devra être ajouté dans le règlement du tournoi.

3.2 Pour les tournois de type « local » sans homologation :

Votre demande de date permet d'inscrire votre tournoi dans la liste sur le site du Comité, rubrique « tournois » du site Internet du CDTT44.

3.3 Nomination Juge-arbitre :

Le juge-arbitre, de niveau JA3 minimum, sera proposé par l'organisateur, au plus tard, lors de la demande d'homologation. En cas de problèmes rencontrés par l'organisateur pour rechercher un JA3, le Comité et/ou La Ligue pourra se charger de faire cette recherche. Il suffira juste d'en faire la demande au responsable de la commission des tournois.

4. Prêt de matériel :

Pour permettre l'affichage sur grand écran des « parties en cours » et des « parties à venir », le Comité peut mettre à disposition de l'organisateur un téléviseur 40' et un PC avec un programme permettant la saisie. Matériel à réserver au Comité et à venir chercher sur place.

De même le JA du tournoi peut demander au Comité le prêt d'une imprimante laser (de l'arbitrage) et de prendre le papier nécessaire au tournoi au Comité.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLEMENTAIRE n'hésitez pas à consulter le Comité ou le responsable de la commission des tournois :

Jean Yves LEMAN,
Responsable Tournois
jy.leman@cdtt44.fr

DEMANDE DE DATE DE TOURNOI

Document à retourner par mail à : contact@cdtt44.fr et ly.leman@cdtt44.fr

N° du club : 04.44.0 _____

NOM du CLUB : _____

NOM DU CORRESPONDANT : _____

N° de Tél. : _____ @ mail : _____

Dates des 3 derniers tournois organisés
par votre club :

1. _____
2. _____
3. _____

Dates demandées pour votre tournoi
pour la SAISON 26/27 :

1. _____
(en priorité)
2. _____
3. _____

Type de tournoi demandé :

Local Multisport Doubles Avec Homologation

Niveau demandé pour le tournoi homologué :

Régional National A ou B International

Fait A _____

Signature :

Le _____